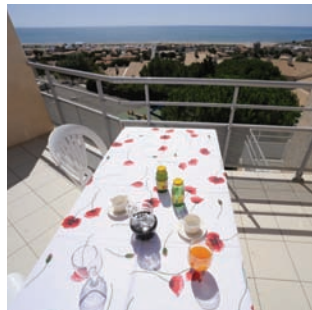


# Lettre info n°9

**l'actualité du réseau UNAT** en Languedoc-Roussillon



## Edito

Nos 8<sup>èmes</sup> Rencontres Régionales, organisées à Gruissan, ont mis en avant l'enjeu majeur que constitue la réflexion stratégique.

L'avenir de nos structures d'accueil ne peut s'envisager positivement que si nous nous posons collectivement les bonnes questions sur les publics à accueillir, leurs attentes, sur l'attractivité de nos sites, sur notre mode de communication, sur la qualité produite etc...

C'est bien pour accompagner nos membres dans ces réflexions que nous avons lancé un premier DLA collectif avec LR SET et la compétence de Mission Tourisme. Nous continuerons en ce sens afin de pouvoir apporter notre soutien technique avec nos partenaires (Airdie, CDC...) pour tous les projets structurés de rénovation à venir. Faciliter les séjours pour les publics handicapés constitue une priorité. C'est en ce sens que nous avons établi un partenariat avec l'UFR STAPS et ses étudiants du Master 2 «Management des Services du Tourisme Sportif». L'étude engagée doit faciliter la mise en place d'un plus grand nombre de séjours. D'ores et déjà, je vous invite à réserver la date du 19 mars pour notre prochaine AG sur Montpellier. Elle sera l'occasion de mettre en perspective notre Plan d'Actions 2015 avec un regard déjà tourné vers l'avenir et la future organisation Régionale. Très bonne année touristique à tous.

**Jean-Luc CARMIGNAC**  
Président de l'UNAT L.R.

## Retour pratique sur : Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

### ➔ Qu'est-ce qu'un ad'AP?

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., demeure.

Toutefois, **l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité** et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé **avant le 27 septembre 2015** à la mairie (ou dans des cas particuliers auprès du Préfet).

#### ◆ Si vous êtes propriétaire ou exploitant d'un établissement qui n'est pas aux normes :

Tout ERP qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée, déposé avant le 27 septembre 2015. Tout non-dépôt ou dépôt après cette date est sanctionnable d'une amende administrative.

#### Pour identifier la catégorie de votre ERP :

Les établissements recevant du public sont classés suivant 2 critères :

- Le type : en fonction de l'activité



- La catégorie : en fonction de la capacité d'accueil du public.

Plus d'infos sur les catégories: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pour-identifier-la-categorie-de,41189.html>

#### ◆ Si vous êtes propriétaire/gestionnaire d'un ERP répondant aux règles d'accessibilité :

Si votre établissement est déjà aux normes, vous devez transmettre en préfecture un document attestant de l'accessibilité de votre établissement (appelé «attestation d'accessibilité») avant le 1<sup>er</sup> mars 2015 pour les ERP

accessibles au 31 décembre 2014 (y compris par dérogation).

Cette attestation d'accessibilité vous exempte de l'obligation de dépôt d'Ad'AP.

A l'attestation d'accessibilité est jointe toute pièce certifiant de cette accessibilité (autorisation d'ouverture de l'ERP, attestation de conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP construits après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, etc.). Pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, il peut s'agir d'une déclaration sur l'honneur.

Une copie de l'attestation doit être adressée à la commission pour accessibilité siégeant à la mairie de la commune où est situé l'ERP (si cette commune a plus de 5 000 habitants).

◆ **Si votre établissement ferme ou n'accueillera plus de public au 27 septembre 2015 :**

Il n'aura donc plus le statut d'ERP au 27/09/2015 (qu'il soit fermé ou qu'il n'accueille plus de public) : vous n'avez pas à déposer d'Ad'AP ni à transmettre d'attestation d'accessibilité. Vous pouvez utilement dans ce cas de figure en informer le préfet (DDTM).

◆ **Qui peut vous fournir une information personnalisée ?**

**L'UNAT suit précisément les évolutions liées à la mise en place des Ad'Ap :**

- Un groupe de travail expert sur l'Accessibilité de l'UNAT s'est rencontré début janvier afin d'échanger sur les questions d'accessibilité et de partager sur les solutions disponibles pour les adhérents. Le compte-rendu est disponible sur notre site de l'UNAT régional, dans la rubrique accessibilité.

➔ **Tous les formulaires sont sur le site :**

[www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html)

## Et vous?

**Où en êtes-vous dans vos réflexions et vos démarches ? Quels choix opérez-vous ? Quelles difficultés rencontrez-vous ?**

L'UNAT vous propose de remplir le document de situation afin d'alimenter l'Observatoire et les réflexions du groupe. (A retourner à [d.prevot@unat.asso.fr](mailto:d.prevot@unat.asso.fr) les 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> juin, 30 septembre 2015).

**L'UNAT a conclu avec la Socotec un accord-cadre national** qui peut vous permettre, selon vos besoins :

**1. de réaliser un diagnostic** si ce n'est déjà fait

**2. de réviser votre diagnostic** effectué par le passé : les décrets parus ont des exigences moindres que lors de votre diagnostic, les recommandations et les obligations pourront donc, dans certains cas, être revus à la baisse .

**3. d'être accompagné** pour la formalisation et le dépôt des Ad'Ap', les demandes de dérogations, etc.

Un «Guide de mise en accessibilité» sera très prochainement diffusé aux membres du réseau. Il sera constitué d'informations permettant de visualiser les étapes de l'Ad'Ap ainsi que les différents choix qui s'offrent à vous en fonction de votre situation propre et de votre stratégie.

**Les documents mentionnés dans cet article sont téléchargeables sur notre site web :** [www.unatlr.fr/accessibilité](http://www.unatlr.fr/accessibilité)



## Nouveaux adhérents

### ➔ **ULVF : Les Girelles et les Romarins (11)**

Ces deux équipements sont gérés par ULVF et dirigées par Patrice Oulié. Retour sur le parcours de ce directeur :

Animateur pour les Francas à ses débuts, ce passionné de spéléo, de ski et de randonnée occupe son premier poste de directeur de structure touristique aux 2 Alpes jusqu'en 1993. Après une formation de R.E.T à l'AFPA de Brive, il devient responsable de plusieurs structures de tourisme\* (camping, maison familiale, village vacances et résidence de tourisme). Il réalise un bilan de compétences en 2005 et une VAE, puis enchaîne sur un Master «Management du Tourisme» à Perpignan en 2009 tout en pilotant le programme de rénovation des Girelles.

Aujourd'hui, ses priorités vont au travail en réseau. Persuadé de l'utilité du collectif, il croit en la mutualisation des compétences et aux échanges de proximité...

Construites dans les années 70, les deux structures ont été rénovées : les Romarins ont bénéficié d'une rénovation totale en 2005 tandis que les Girelles poursuivent par tranches successives depuis 2000 une rénovation bien avancée.

**Les Girelles :** Village vacances de 258 lits - 54 logements de 2 à 8 personnes avec sanitaires privatifs, en cours de rénovation sur une surface de 4 ha.

**Les Romarins :** Résidence de tourisme de 178 lits - 39 appartements de 4 à 6 personnes. Restauration commune aux 2 structures.

*\*Successivement gérées par l'AREPOS, le CIAT, puis le GIE VLA (constitué par la CCAS et Léo Lagrange), Les Girelles et les Romarins font aujourd'hui partie des 17 structures gérées par ULVF.*

➔ **Plus d'infos? : 04 68 49 81 62**  
[www.vacances-ulvf.com](http://www.vacances-ulvf.com)



Patrice Oulié, directeur des structures ULVF Les Girelles et les Romarins à Saint-Pierre la Mer (11)

## L'UNAT L.R. a rencontré...

07/10/2014 : Les étudiants du BTS Tourisme, Lycée Léon Blum de Perpignan.

13/10/2014 : les professeurs du Master 2 Management des Services du Tourisme Sportif (STAPS) et Franc Barreda, Directrice LR.

13/10/2014 : Anne Cazin, Direction du Tourisme Région LR.

21/10/2014 : Association Solhame

21/10/2014 : David Coste, Mission Tourisme

22/10/2014 : Corinne PRUJA, directrice du VF de Prats de Mollo

26/11/2014 : Thierry Mascaraque, pdt de l'association Rives des Corbières à Leucate

16/12/2014 : Les professeurs du Master 2 de l'UFR STAPS

## L'UNAT L.R. a participé...

8/10/2014 : Réunion des UNAT à Paris

24/10/2014 : séminaire des élus de la CRESS LR

3/11/2014 : rencontres ESS dans les P.O.

4/11/2014 : Commission Tourisme de Nature au salon SETT

18/11/2014 : Bureau de la CRESS LR

19/11/2014 : Les 20 ans de l'Airdie

24/11/2014 : Copil du P.A.T. piloté par Pôle Emploi

28/11/2014 : 5<sup>èmes</sup> Rencontres de l'ORESS LR

17/12/2014 : CA de LR SET

20/01/2014 : Commission Qualité Tourisme, Sud de France Développement

22/01/2015 : 2<sup>ème</sup> Réunion à propos des SIEG, UNAT Nationale

09/07/2014 : Réunion des présidents des UNAT en région à Paris

02/09/2014 : Réunion à Lyon des 6 UNAT sur le projet Massif Central



## ➔ Solhame à Saillagouse (66)

Implanté sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, le projet de l'association SOLHAME s'inscrit dans l'écotourisme et l'économie sociale et solidaire afin d'accueillir toutes les personnes présentant un handicap.

L'accueil est basé sur la découverte touristique du site dans une optique de développement durable et solidaire locale.

Quatre domaines d'activités caractérisent l'association SOLHAME :

◆ **Les vacances** : l'association organise des séjours adaptés à toutes les demandes et les différents types de handicap. Le territoire offre une diversité d'activités et d'hébergements adaptés pour tous les groupes et les individuels.

◆ **Le répit** : les propositions de séjours temporaires sont aussi une part importante dans le projet. Ce domaine est à destination des individuels, voire des groupes, et à des périodes données avec des activités en options et des services adaptés (médicaux ou de logistique).

◆ **La formation** : un catalogue de propositions et, là encore, la possibilité de proposer du sur-mesure, autour du tourisme et du handicap. Mais aussi l'initiation de la langue des signes et une information sur l'accessibilité des bâtiments (ERP ou privés d'habitation). La formation est à destination des professionnels comme des individuels.

◆ **L'accompagnement de projets** :

Si vous avez un projet d'accueil à destination des personnes handicapées, nous pouvons vous aider dans une démarche de montage de projet (coordination, logistique, recherche de financements). Aider les professionnels et les collectivités à rendre leur lieu accessible en corrélant les normes d'accessibilité et la praticité sur le terrain, est aussi notre cheval de bataille afin de rendre la vie quotidienne plus facile pour tous.

Aziliz HERNANDEZ

➔ **Plus d'infos? 06 16 59 21 27**  
[solhameco@gmail.com](mailto:solhameco@gmail.com)

## ➔ Espace Gard Découvertes à Méjannes (30)

**Un espace ludique et sportif pour une immersion en pleine nature**

Le centre sportif départemental s'étend sur le plateau de Méjannes-le-Clap sur 3 000 hectares de forêt méditerranéenne. **Espace Gard Découvertes** accueille de février à novembre une clientèle de groupe constituée plus particulièrement d'un public de jeunes.

A la fois centre de vacances, classes de découvertes, centre sportif, centre de formation et d'accueil de grands rassemblements, nous disposons de 8 bâtiments d'hébergement pour une capacité totale de 339 lits. Equipés de 28 installations sportives (gymnases, stades de foot, rugby, courts de tennis, piscine d'été, etc.), nous proposons un panel d'activités autour des sports de nature, de la culture, de la science, et de l'environnement. Nous recevons des groupes en pension complète le temps d'un week-end ou pour la semaine. Labellisée « Ecocert en cuisine » depuis juin 2014, la restauration est de type traditionnel et s'attache essentiellement à offrir des produits bio en circuit court pour les fruits et légumes frais. Le centre dispose d'une équipe de 30 professionnels plus une trentaine de saisonniers et d'indépendants.

Propriété du Conseil général du Gard, cet établissement s'adresse en majorité aux clubs sportifs, établissements scolaires, associations et organismes de vacances et de formation, de tous les coins de France.

Sur réservation, la clientèle peut choisir une thématique d'activités pour agrémenter son séjour. Attentifs aux besoins des groupes, nous pouvons intervenir sur tous les postes clés : hébergement, restauration, installations sportives, animation, activités et même le transport! Les formules sont multiples avec une tarification adaptée en fonction des budgets. Il est aussi possible de venir le temps d'une journée. En été, la piscine, les tennis et le mini-golf sont ouverts au grand public.

Avec un taux de satisfaction de 95% et 1 organisme sur 2 qui revient chaque année, il existe mille et une raisons de vivre l'aventure : grande capacité d'accueil, environnement exceptionnel, multiples activités au choix et infrastructures sportives de qualité!

**Les enjeux et les projets 2015**

Dans un contexte économique et social difficile, où les valeurs humaines n'ont jamais été aussi importantes, toute l'équipe du centre sportif œuvre plus que jamais pour satisfaire les 11 000 personnes qui séjournent chaque année. Parmi les projets : la construction de 32 chambres doubles pour adultes ou encore l'adoption par toute l'équipe d'une « bio attitude ».

Yann JOSSELIN, directeur

➔ **Plus d'infos? 04 66 60 29 30**  
[yjosselin@gard-decouvertes.fr](mailto:yjosselin@gard-decouvertes.fr)



[www.gard-decouvertes.com](http://www.gard-decouvertes.com)



# Un nouveau produit de l'UCPA : les «ESM»



Crédit photo : UCPA



Crédit photo : UCPA

Lancés en 2010 par l'UCPA Languedoc-Roussillon, **les Espaces Sportifs Mobiles (ESM)** rencontrent aujourd'hui un vif succès auprès des professionnels de la filière et de leurs clients, et s'étend désormais sur tout le littoral méditerranéen. Retour sur un produit original...

Mars 2010 : Lounes Mammarr, responsable Loisirs Evénement & Solidarité à l'UCPA, rencontre Jean-Luc, en charge des animations pour le groupe Sirène Holidays (66). Son objectif ? Lui proposer des animations « clés en main » d'un style nouveau : **des animations sportives événementielles**. Le principe est astucieux : **amener des équipements sportifs hors du commun sur son propre camping** - mur d'escalade mobile de 8m et auto-assuré, tir à l'arc, skimboard, foot-bulle et autre baby-foot géant... Autant d'activités inédites dans les structures de l'Hôtellerie de Plein Air, encadrées par des animateurs sportifs diplômés.

Le responsable animation reste perplexe malgré tout. «Je me demandais de quelle manière je pouvais intégrer du sport dans mon programme d'animations...» nous rappelle-t-il. S'ensuit alors une série de démonstrations pour convaincre le professionnel qui décide finalement de proposer le mur d'escalade aux vacanciers du camping. Le constat en fin de saison est sans appel : l'animation a rencontré un vrai succès. Suite à cette première expérience et au buzz engendré, d'autres gérants

et responsables d'animation sont convaincus par l'originalité de ces animations sportives : En 2015, **le concept s'étend sur une trentaine de sites** à travers tout le Languedoc-Roussillon et s'implante solidement en région PACA.

La réussite de cette activité est directement liée aux fondements mêmes de l'UCPA : **le sport pour tous**. A partir d'un projet associatif, sportif et humaniste, l'UCPA a développé une vision nouvelle du sport, fondée sur des valeurs d'humanisme, de tolérance, de générosité. Elles se traduisent par une pratique accessible au plus grand nombre, sans recherche systématique de la performance, une pédagogie évolutive et le souci de l'épanouissement personnel. Cet objectif d'accomplissement à travers les sports de plein air est le signe distinctif de l'UCPA, à la fois marque de naissance et fil conducteur de son évolution.

Comme le succès est aussi lié au facteur «nouveautés», l'été 2015 sera placé sous le signe des **activités de glisse urbaine**. Ce sont donc autant de modules de skateboard, roller et trottinette qui investiront plus d'une dizaine de campings en Languedoc-Roussillon dès avril prochain.

➔ **Plus d'infos? : Lounes MAMMARR**  
**Responsable Loisirs et Evénements**  
**04 68 21 90 95/06 59 38 39 49**  
**lmammarr@ucpa.asso.fr**



## Retour sur le DLA régional

### ➔ La stratégie au coeur des échanges

En lien avec les dernières assises du tourisme organisées par l'UNAT régionale à Gruissan et dans le cadre du dispositif DLA Régional, **un accompagnement sur deux journées s'est déroulé dans les locaux de LR SET à Montpellier les 8 et 15 décembre**, sur la thématique «Travailler le projet stratégique de son association pour renforcer son modèle économique».

**Animées par David COSTE, du bureau d'études Mission Tourisme**, ces deux journées ont rassemblé **7 associations et 10 participants**.

La première journée a permis d'aborder la stratégie selon les principes théoriques : savoir réaliser un diagnostic, observer son environnement, ses forces et ses faiblesses, clarifier sa vision, mettre en place un plan

d'actions et l'évaluer... La deuxième journée a été consacrée à un travail plus personnel des associations et à des échanges de bonnes pratiques.

Temps privilégié de rencontres, initiation rapide à de nouveaux outils d'analyse, les bénéfices de ces deux journées semblent évidents pour tous, en replaçant la stratégie comme préoccupation prioritaire des associations.

Quelle continuité? La possibilité d'enchaîner par un DLA individuel ou encore de s'engager dans des formations comme celles proposées par COEPTIS telles que le DEES «Dirigeant d'entreprise de l'Economie Sociale».

Le dispositif DLA est financé par la Direccte et la Caisse des Dépôts et Consignations.

➔ **Plus d'infos? [www.lrset.org](http://www.lrset.org) et 04 99 54 97 83**